



Artémis V2

Évolution ou révolution ?

Texte : Cne Damien Harroué

Au cours du premier trimestre 2010, le Système Informatique d'Aide à la Décision (SIAD), plus connu sous le nom « d'Artémis », changera de version et passera en V2. Pour de nombreux services et en particulier le service opérations, une longue et lourde préparation s'impose avant la bascule (nombreux paramétrages, formations intensives...). Le changement de version impactera la majorité des acteurs du SDIS 67 que ce soit sur le terrain dans les centres d'incendie et de secours, au CTA-CODIS ou encore au sein des cellules spécialisées.

Depuis près de dix ans, le Système Informatique d'Aide à la Décision Artémis est utilisé par le SDIS 67 pour répondre aux demandes de secours de nos concitoyens, alerter les sapeurs-pompiers, suivre les opérations des engins engagés et permettre de répondre aux nombreuses sollicitations péri-opérationnelles comme les statistiques et les contentieux.

Durant cette période, de nombreux changements ont vu le jour. Tout d'abord sociaux avec des attentes et des besoins plus importants de la part de la population, souvent elle aussi plus intransigente. La technologie a également beaucoup évolué en rendant Internet et le numérique incontournables. Dans ses « évolutions », l'organisation des secours du Bas-Rhin n'a pas été en reste : mise en place de la départementalisation, généralisation de la formation, temps d'arrivée sur les lieux des sapeurs-pompiers réglementé, suivi individualisé du départ en alerte, ANTARES...

Face à tous ces changements, Artémis se doit d'évoluer pour intégrer les avancées technologiques et permettre de répondre aux exigences des uns et des autres. Alors que va changer Artémis V2 pour les sapeurs-pompiers bas-rhinois ? Simple évolution ou réelle révolution ? Pour comprendre ce qui nous arrive une petite présentation s'impose.

Artémis V2 et le service opérations

Administrateur du SIAD, le service opérations paramètre Artémis afin que l'organisation opérationnelle du SDIS 67, établie et suivie par l'ensemble des sous-directions, puisse s'appliquer facilement sur le terrain. Avec Artémis V2, le service opérations a dû revoir sa propre organisation, renforcer son effectif et diversifier ses compétences.

Ainsi, le service opérations doit entretenir une collaboration encore plus rigoureuse avec les autres services du SDIS 67. Amorcés par la première version, des liens plus étroits étaient devenus nécessaires avec le service formation et le service administratif et financier notamment pour le suivi des aptitudes et des vacations. Avec la V2 ce sont les relations avec le service technique qui demandent plus de réactivité. En effet, pour permettre la géolocalisation des engins et l'automatisation de leurs statuts, chaque véhicule doit être identifié individuellement dans la base de données d'Artémis.

Le service opérations était déjà très lié avec le service informatique et la cellule transmission. Mais avec Artémis V2 et notamment par l'intégration d'ANTARES, c'est un véritable trinôme indissociable qui gère les interconnexions entre ces

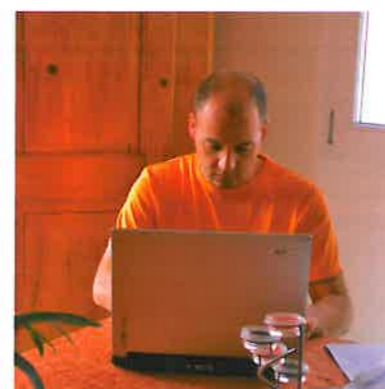
disciplines. Ce nouveau système demande un local technique trois fois plus grand afin de faire cohabiter les différents serveurs nécessaires, baies de couplage, enregistreur et autres ordinateurs de suivi et de gestion.

Une des grandes évolutions du système d'alerte s'illustre également par l'interaction et l'intégration directe des autres systèmes informatiques utilisés par le SDIS 67 comme le Système d'Information Géographique (SIG), RHFOR (qui suit la formation, la carrière des sapeurs-pompiers, les vacations), le système de Gestion des Voies Radio (GVR) et surtout ANTARES, avec tout ce que cela implique en terme de paramétrages, de mises à jour de données et de compréhension des systèmes.

En plus des préparatifs et des paramétrages, le service opérations assurera intégralement la formation de plus de 250 personnes concernées par cette nouvelle bascule en moins d'un mois et demi.

Bref, en forçant la cohabitation des systèmes et des ressources, Artémis V2 demande davantage de transversalité et de réactivité inter-services en plaçant le système d'alerte de plus en plus au cœur de l'organisation opérationnelle du SDIS 67.

Artémis V2 et les centres d'incendie et de secours (CIS)



Grâce à Artémis V2, les chefs de garde pourront assurer le suivi de la garde à domicile.

Pour les CIS, outre des changements de présentation et d'ergonomie, Artémis V2 est modifié en profondeur. Voici quelques exemples.

Sur le plan opérationnel, de nouvelles fonctionnalités apparaissent, comme un synoptique des moyens de l'UT et un synoptique des interventions en cours sur ce même secteur. Ces nouvelles possibilités permettront à terme de gérer les ICM directement du PCZI en informant automatiquement et en temps réel le CTA-CODIS de l'engagement des moyens et de la clôture des interventions.

Pour le suivi de la garde, à l'aide d'un profil spécifique et d'un mot de passe, il sera possible de se connecter à Artémis V2 depuis n'importe quel ordinateur ayant accès au réseau du SDIS 67. Ainsi, les chefs de garde pourront gérer les mouvements du personnel depuis chez eux et les sapeurs-pompiers autorisés pourront modifier, voire programmer sur plusieurs pages, leur disponibilité.

Sur le plan technique, tous les PC Artémis des CIS seront remplacés par de nouveaux postes intégrant de nouvelles technologies permettant à Artémis V2 de faire son œuvre. Certains CIS se verront doter d'équipements spéciaux qui participeront à la sauvegarde du réseau radio du département.

Artémis V2 entraîne également d'importantes modifications de la gestion opérationnelle du groupement Centre, en imposant par exemple une gestion informatique des équipes spécialisées. Ces nouvelles contraintes seront l'occasion de tester de nouveaux modes de gestion des aptitudes et des listes de

défense avant de les généraliser sur le reste du département.

Pour se préparer à cette « nouvelle ère », une formation sera dispensée à quatre chefs de garde par UT, répartie sur 26 sessions de quatre heures chacune.

Artémis V2 et le CTA-CODIS

Le CTA-CODIS a déjà dû subir de nombreuses transformations pour préparer Artémis V2. Pour ne citer que celles-ci, nous avons aujourd'hui, un mur d'image, une réorganisation complète du pupitre « opérateur » avec radio et cartographie informatisée à chaque poste, un CODIS indépendant... Outre la modification des synoptiques, Artémis V2 fait évoluer le travail du CTA-CODIS dans trois axes. En voici quelques exemples concrets.

Premièrement, le traitement de l'alerte est plus ergonomique et l'opérateur dispose de nombreux outils d'aide informatisés. Ainsi, les codes sinistres peuvent être recherchés par mots-clés, ce qui devrait permettre un gain de temps par rapport à aujourd'hui où la recherche se fait par un déroulement de propositions en cascade.

Les fiches-réflexes et les plans ETARE, encore sous forme papier aujourd'hui, seront progressivement numérisés et directement consultables par l'opérateur sur ses écrans ou le mur d'image et même à terme intégrés dans une SITAC dynamique sur grand écran.

Deuxièmement, le suivi des opérations est également amélioré. Ainsi, le synoptique des interventions indique le rang dans la liste de défense du CIS sélectionné. Cette évolution permet de réagir immédiatement en mettant à la connaissance de toute la salle les éventuels problèmes de disponibilité. L'interaction SIG-ANTARES-Artémis permet également de suivre en direct les véhicules sur la carte et d'estimer le temps d'arrivée sur les lieux voire à terme de modifier dynamiquement la liste de défense paramétrée dans les données de base. En d'autres termes, Artémis choisira l'engin le plus rapide en calculant un itinéraire qui prendra en compte la géolocalisation du véhicule, les rues barrières et autres contraintes de circulation.

Troisièmement, la V2 offre davantage d'outils de supervision. Ainsi, le chef de salle est instantanément prévenu dès



> Du point de vue des transmissions

SDIS67.com :
Pouvez-vous nous expliquer l'impact du passage à Artémis V2 sur ANTARES et votre service ?

Jean-Manuel Valera :

« Le passage à Artémis V2 nous impose le remplacement de l'émetteur-récepteur aujourd'hui en service (qui n'est plus compatible avec le nouvel Artémis V2) par un nouvel automate d'alerte appelé ERCS V2.

Dans ce dernier, on y trouvera le poste dédié aux appels sélectifs ainsi qu'un poste ANTARES pour la phonie et la TAA (Transmission de l'Alerte par ANTARES).

Le nouveau couple Artémis V2 et ERCS V2 permettra une supervision optimale de l'envoi des appels sélectifs. Il assurera également le secours en cas de panne du réseau IP (France Telecom) en diffusant les alertes par la TAA en remplacement de la FTA (Fréquence de Transmission de l'Alerte) appelée à disparaître.

Ce mode dégradé nécessite le remplacement des antennes actuelles. Ainsi sera menée une évaluation de l'état de l'infrastructure aérienne des centres.

Certains centres seront équipés de poste Artémis spécifique appelé « IACS ». Ces postes permettront en cas de défaillance du réseau ANTARES de rapatrier la phonie vers le CTA via le réseau IP (France Telecom.)

Les postes « ultime secours » réglés sur le canal 99 ne seront pas impactés par la migration vers Artémis V2, la FNA (Fréquence Nationale d'Alerte) restant toujours le vecteur d'alerte des appels sélectifs. »



> Du point de vue d'un chef de salle

SDIS67.com :
En tant que nouveau chef de salle, comment appréhendez-vous le passage en V2 et qu'attendez-vous de cette version ?

Hervé Huber :

« Étant satisfait du bon fonctionnement de la version actuelle, un changement de cette envergure peut nous faire craindre quelques soucis au démarrage. Après une présentation rapide de la V2 par le service opérations sur la plate-forme de test, cette version prometteuse nous assurera une meilleure supervision des opérations et de l'activité du CTA. »

